

Zeitschrift: L'émulation jurassienne : revue mensuelle littéraire et scientifique
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 1 (1876)
Heft: 2

Artikel: Rapport fait à la section bruntrutaine de la Société jurassienne d'émulation sur la 2e question soumise à l'assemblée annuelle de Saint-Imier, le 21 septembre 1875 : [à suivre]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549648>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT FAIT A LA SECTION BRUNTRUTINE

DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE D'ÉMULATION

sur la 2^e question soumise à l'assemblée annuelle de Saint-Imier

le 21 septembre 1875



« Les études libérales ont-elles dans le Jura tout le développement dont elles sont susceptibles, et dans la négative, quels sont les moyens de les relever ? »



L'importance pratique de cette question n'échappe à aucun de ceux qui prennent à cœur les intérêts intellectuels du Jura. — Aussi le comité central a-t-il pensé qu'il serait utile de résumer en quelques pages le rapport de Section présenté l'année dernière à St-Imier, d'autant plus que le manque de temps a empêché de le discuter à fond et que la situation des études libérales n'a guère été modifiée depuis un an dans le Jura bernois.

La question peut se partager en deux parties principales : 1^o le point de vue pratique ; 2^o le point de vue spéculatif. — Examinons-les successivement :

I. Point de vue pratique

1^o Résultats numériques

a) Ecole cantonale de Porrentruy

La statistique de l'Ecole cantonale de Porrentruy pendant une période de 9 années (1866-1875) donne les résultats suivants :

	Nombre d'élèves	Littéraires	Réaux	Candidats à la maturité	Elèves diplômés	Elèves ayant fait leurs études à Porrentruy
1866 - 67	78	38	40	8	6	3
1867 - 68	91	46	45	5	4	3
1868 - 69	95	51	46	7	5	4
1869 - 70	87	43	44	8	7	4
1870 - 71	94	48	46	6	6	2
1871 - 72	114	58	56	16	8	6
1872 - 73	90	38	52	6	5	1
1873 - 74	78	21	57	1	1	1
1874 - 75	92	19	73	4	4	2
	819	362	457	61	46	26

L'inspection de ce tableau nous conduit aux conclusions suivantes :

1° Pendant une période de 9 années, 819 élèves ont fréquenté les cours de l'école, divisés en 362 littéraires et 457 réaux, ce qui donne 4 littéraires et 5 réaux sur 9 élèves. La moyenne de fréquentation est donc de $\frac{1}{5}$ en faveur des réaux : mais si nous consultons attentivement le tableau, nous voyons que la proportion, à peu près égale entre les deux sections jusqu'en 1872, s'infléchit d'une manière considérable depuis trois ans au détriment des littéraires. — Ainsi $\frac{52}{38}$ en 1873, $\frac{57}{21}$ en 1874 et enfin $\frac{73}{19}$ en 1875. Dans l'année actuelle, ainsi que le fait remarquer la statistique de l'Ecole cantonale, « le nombre » des élèves de la section littéraire est presque quatre fois inférieur » à celui des élèves de la section réelle. »

2° 61 candidats ont postulé le diplôme de maturité ; sur ce nombre, 26 ont accompli le cycle de 7 ans à l'Ecole cantonale ; 34 ont suivi les cours pendant une ou plusieurs années ; un seul s'est présenté à l'examen sans avoir fréquenté l'école. On voit donc que la proportion $\frac{26}{61}$ soit $\frac{2}{5}$ est celle des élèves ayant parcouru tout le champ des études. 46 élèves ont été promus, c'est-à-dire les $\frac{3}{4}$ du nombre total des postulants, et sur ces 46, la moitié appartient au groupe 26 déjà cité.

En résumé 23 élèves sur 26, soit les $\frac{7}{8}$ pour l'Ecole cantonale, 23 élèves sur 34, soit les $\frac{2}{3}$ pour les autres établissements du Jura ou des autres cantons ou enfin de la partie allemande du canton de Berne.

b) Autres établissements du Jura

Les établissements qui permettent aux élèves de suivre des cours littéraires sont ceux de Delémont, Neuveville, Laufon et St-Imier. Je ne parlerai que des deux premiers, accomplissant l'un un cycle de 5 ans, l'autre de 6 ans d'études littéraires.

La statistique de ces progymnases donne les résultats suivants pour une période de 3 années.

	Neuveville			Delémont		
	Littéraires	Réaux	Total	Littéraires	Réaux	Total
1868 - 69	21	31	52	45	33	78
1871 - 72	7	24	31	16	43	59
1872 - 73	8	34	42	10	25	35

Il appert encore de ce tableau qu'il y a diminution évidente et considérable du nombre des élèves littéraires et augmentation de celui des élèves réaux. La proportion qui est de $\frac{1}{2}$ pour Neuveville et de $\frac{4}{3}$ pour Delémont en 1868, s'abaisse en 1872 à $\frac{1}{4}$ pour Neuveville et à $\frac{2}{5}$ pour Delémont, sur une population totale qui a diminué à Neuveville de $\frac{1}{5}$ et à Delémont des $\frac{6}{11}$.

Ainsi donc, comme Porrentruy, comme à l'Ecole mère, il y a un abaissement numérique des élèves qui se vouent aux carrières littéraires.

Sans insister davantage sur ce travail de chiffres qui peut paraître fastidieux tout en ayant par lui-même une grande importance, nous pensons que les données précédentes sont assez concluantes pour justifier l'efficacité de la question proposée par la Société d'Emulation et pour encourager celle-ci à y porter une attention soutenue. Toujours en quête des moyens de populariser l'instruction et d'agrandir le cercle des connaissances, la Société Jurassienne comprendra que sa propre réputation, l'intérêt du pays, lui imposent le mandat de chercher à obvier à un état de choses dont les suites peuvent être très désastreuses pour le niveau intellectuel du Jura.

2° Enseignement littéraire

a) Langues anciennes

Dans l'Ecole cantonale l'enseignement en général doit être donné d'après le plan d'études, ratifié en 1863 par la direction de l'éducation.

En ce que concerne Neuveville et Delémont, le plan doit faire règle tant pour la matière de l'enseignement que pour la méthode et les moyens d'instruction; seule, la distribution des matières doit être déterminée par l'ordre journalier.

Nous ne parlerons donc que de Porrentruy.

Or, l'Ecole cantonale consacre 48 heures par semaine à l'enseignement du latin, et 30 heures à celui du grec, sur un total de 240 heures par semaine et pour une période de 7 ans d'études.

L'Ecole cantonale de Berne consacre 51 heures au latin, et 35 heures au grec, sur un total de 251 heures par semaine et pour une période de 8 années d'études.

Ainsi d'un côté, $\frac{79}{240}$, de l'autre $\frac{86}{25}$, c'est-à-dire la même proportion $\frac{1}{3}$.

Identité pour le latin : une différence de $\frac{1}{6}$ en faveur du grec enseigné à Berne. — Aussi a-t-on objecté qu'à Porrentruy on perdait depuis 1874 une année de langues anciennes et notamment de grec, en ne commençant l'étude de celui-ci qu'en 3^{me}, mais n'oublions pas qu'à Berne, on n'étudie le grec qu'en 5^{me}, donc correspondant à la 3^{me} de Porrentruy, et que dans l'Ecole française on a cru devoir consacrer un moindre nombre d'heures à cette étude, parce que la grande moitié des jeunes gens diplômés se voue à la carrière de la médecine pour laquelle, depuis le Concordat, la connaissance du grec n'est plus obligatoire.

Nous pouvons donc admettre ce point qu'à Porrentruy, le nombre d'heures consacrées aux langues anciennes est à très-peu près le même qu'à Berne, c'est-à-dire que ce *quantum* paraît suffisant pour les jeunes gens qui se destinent à l'Université. D'ailleurs, vivant côte-à-côte avec l'Ecole cantonale allemande, l'Université est placée dans les meilleures conditions pour donner un préavis raisonné sur le nombre d'heures nécessaires à l'étude des langues anciennes et elle paraît se contenter parfaitement du *modus vivendi* actuel.

Si nous considérons à présent la substance des matières enseignées, nous pouvons dire que si, avant l'année 1868, l'enseignement du grec à Porrentruy était loin d'égaler celui de Berne, des mesures énergiques ont permis de faire cesser cette infériorité, et depuis plusieurs années il paraît y avoir parité de niveau entre les langues anciennes enseignées à Porrentruy et à Berne. Telle est du moins à cet égard l'opinion des hommes compétents, des délégués de la direction de l'éducation et notamment de M. le professeur Dr Dupasquier, chargé en 1868 d'étudier les différences de forme et de fond des examens de maturité dans les deux Ecoles cantonales.

Le rapporteur se permettra d'ajouter à ce qui précède son opinion personnelle. Après avoir fait toutes ses études littéraires en France et avoir enseigné 11 ans dans divers établissements français, il a été assisté depuis plusieurs années aux examens de maturité à Porrentruy. Il a constaté que l'enseignement des langues anciennes dans les meilleurs lycées de province était notablement inférieur à l'enseignement bernois surto ut en ce qui concerne pour le grec, l'accentuation, la grammaire et le dialecte homérique. Quant au latin, le travail purement mécanique et très-considérable nécessité par les vers latins et l'étude mnémonique du *Conciones* (étude qui réduit une composition latine à la juxtaposition de phrases apprises par cœur dans les meilleurs auteurs) ne lui paraissent pas compenser l'avantage immense qui résulte d'une connaissance profonde de la grammaire et de traductions nombreuses et faites avec le plus grand soin ; enfin, en ce qui concerne les méthodes d'enseignement employées pour les deux langues, le rapporteur donne encore la priorité aux méthodes allemandes, à la fois plus scientifiques et plus pratiques.

b) Autres branches d'enseignement

Les bornes de ce rapport ne nous permettent pas de nous étendre plus longuement sur les autres branches d'enseignement ; d'ailleurs les rapports annuels de la direction de l'éducation donnent à cet égard des avis très-précis et utiles à connaître, et qu'il ne conviendrait pas de détailler dans ce mémoire. Nous disons en résumé que le pensum des élèves littéraires en ce qui regarde les langues modernes et les sciences nous paraît fort intelligemment réparti et qu'il serait difficile d'obtenir une meilleure organisation ; pour les langues modernes, l'enseignement est donné simultanément aux élèves des deux sections, sauf certaines heures spéciales à la section réelle, heures qui ont pour but de familiariser les jeunes gens avec la connaissance pratique des langues. Sous le double rapport des matières enseignées et des heures consacrées, nous pensons donc que les programmes répondent au niveau nécessaire ; deux questions néanmoins peuvent aussi être soulevées, surtout en ce qui concerne l'histoire, (1) ce sont celles des *moyens* et des *procédés* d'enseignement.

(1) Cette branche de connaissances fera plus tard l'objet d'un travail spécial

3° Considérations générales

Par ce qui précède, on voit qu'il faut surtout chercher en dehors des études elles-mêmes, les motifs qui font depuis quelques années désertier les études littéraires dans les établissements du Jura. Plusieurs nous paraissent fixer l'attention.

1° *La situation religieuse du Jura.* — Ce motif, tout d'actualité, n'en est pas moins très-important. Nul de nous n'ignore que l'avènement du parti libéral à la tête des affaires, a déterminé bon nombre de jurassiens à s'imposer des frais considérables pour envoyer leurs enfants soit en France, soit dans les établissements conservateurs de la Suisse. La crise religieuse survenue en 1873 a encore accéléré cette émigration qui porte surtout sur les familles riches, c'est-à-dire sur celles qui, d'ordinaire, font parcourir à leurs enfants, le cycle complet des études libérales. Je ne connais pas le chiffre exact des élèves de Porrentruy faisant leurs classes littéraires en dehors de l'école, mais je ne crains pas d'affirmer qu'il est égal, et peut être supérieur en nombre total des élèves littéraires de l'école dans ces deux dernières années.

2° *La tendance* manifestement déclarée de nos jours en faveur de professions qui mettent de bonne heure le jeune homme en état de se suffire à lui-même. Nombre d'enfants quittent nos écoles après une teinte fort légère d'études spéculatives, pour entrer dans le commerce ou dans l'industrie, et cela dès l'âge de 15 ans, quelquefois même 14 ans, alors que le jugement n'a pas atteint son épanouissement, que les connaissances intellectuelles sont encore pour ainsi dire embryonnaires.

Nous devons, nous, Société d'Emulation, protester vivement contre cet esprit de l'époque. Certes, il est beau en apparence de gagner sa vie dès l'âge de 17 ou 18 ans, mais atteint-on de cette manière la fin désirable ? Ne craint-on pas en mettant sitôt l'enfant en face de la vie positive, de détruire en lui toute espèce de spiritualisme et de ne plus éveiller que les appétits matériels ?

En ce qui concerne notamment les jeunes gens qui reçoivent dans le Jura l'instruction secondaire, la grande majorité possède une aisance relative, sinon la fortune, et deux ou trois années de plus passées à l'Ecole ne pourraient qu'aider à l'épanouissement de leurs facultés morales et intellectuelles. C'est contre la tendance à se contenter d'un enseignement purement matériel que doit réagir de tout son pouvoir la Société d'Emulation. Autrement, dans un avenir rapproché, nous risquons de voir disparaître complètement les études littéraires dans le Jura.

3° — Nous estimons aussi que certaines professions libérales ont un accès trop facile et qu'on devrait réclamer pour elles l'accomplissement du cycle complet des études littéraires. Ainsi les pasteurs et les curés par exemple, les notaires, les présidents de tribunaux et les préfets devraient avoir reçu le certificat de maturité de la section littéraire, et, si l'on faisait à ce sujet une statistique sérieuse, à peine trouverait-on le tiers de ces fonctionnaires qui satisferaient à cette condition. Pendant longtemps, les jeunes gens du pays se sont tenus à l'écart de certaines professions telles que celles de professeurs, de pasteurs parce qu'elles étaient insuffisamment rétribuées. Mais aujourd'hui qu'on semble avoir compris la nécessité de payer ces personnes en raison directe des services qu'elles doivent rendre, on est aussi en droit d'exiger d'elles des études plus complètes, surtout en ce qui regarde les belles-lettres.

4° — Enfin, nous voudrions voir l'instruction secondaire mise à la portée de tous. Sans préjuger la question de la gratuité absolue, qui existe cependant dans certains cantons, Soleure, par exemple, nous croyons qu'il serait possible de créer des bourses, ou des demi-bourses, ou même des quarts de bourses pour l'Ecole cantonale et pour les progymnases, et en second lieu d'augmenter le nombre des stipendium affectés pour le Jura aux étudiants de l'Université. Dans la question qui nous occupe, aucun moyen ne doit être négligé, et celui que nous signalons, n'est pas un des moins importants.

(A suivre.)

